CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE CO-GERANT

GAUTHERON D'ANOST

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
30 rue Nelson Mandela
21000 Dijon
878 130 277 RCS de Dijon

Par une décision du 15/10/2026, l'associé unique a nommé, à compter du 15/10/2026, co-gérante Mme Daphné VANNEROY, épouse GAUTHERON, demeurant 10 rue Kléber à Dijon (21000).
Mention au RCS de Dijon

AL26024534

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

3RL LOCATIONS, SAS au capital de 1000 € - Siège social : 4 impasse du Château 71350 PALLEAU - 944 181 544 RCS CHALON SUR SAONE : Aux termes d'une décision en date du 26/10/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 4 impasse du Château 71350 PALLEAU au 4 rue du Stade 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 26/10/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 944 181 544 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Président : la société 3RL, SARLU au capital de1000€, dont le siège social est Immeuble Baccara - 18 A Avenue de Langres 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 980182 364, représentée par M. Romain MIOT, Gérant. POUR AVIS. La Présidente

AL26024603

MODIFICATION DU CAPITAL

LES VIGNES DU DESSOUS

SC au capital de 1000 €
Siège social :
17 rue Jean-François Champollion
21200 Beaune
993 767 789 RCS de Dijon

Le 21/10/2026, la décision unanime des associés a décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 €, à 400 €
Mention au RCS de Dijon

AL26024628

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA BEAUNE INFO

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL :
10 RUE DES CEDRES
71640 MERCUREY
914.037.411 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes des décisions de l'associée unique du 29/09/2026, il a été décidé de :
- nommer la société VIA BELENA, SAS au capital de 843.220 euros, dont le siège social est situé 21 rue de Longchamp 75016 PARIS, immatriculée sous le n° 525.112.181 RCS PARIS, en qualité de Président de la société, à compter du même jour et pour une durée illimitée, en remplacement de M. Laurent GUILLAUME, démissionnaire ;
- transférer le siège social au 21 Boulevard Saint Jacques à BEAUNE (21200), à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 10 rue des Cèdres - 71640 MERCUREY.
Nouvelle mention : 21 Boulevard Saint Jacques - 21200 BEAUNE.
PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : La société VIA BELENA, SAS au capital de 843.220 euros, dont le siège social est situé 21 rue de Longchamp 75016 PARIS, immatriculée sous le n° 525.112.181 RCS PARIS, Président.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 914.037.411 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL26024629

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A TIL-CHÂTEL
Par arrêté préfectoral n° 1710 du 2 novembre 2026, est organisée du 23 novembre 2026 à 9h30 au 23 décembre 2026 inclus à 12h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Til-Châtel, d'une puissance de 8,54 MWc, déposée par la société « Sun'r Power ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Til-Châtel aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7777/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-7777@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Til-Châtel, située 3 rue Aval 21120 TIL-CHÂTEL.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Til-Châtel, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 décembre 2026 avant 12h00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-7777@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7777/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Gilles GIACOMEL désigné en qualité de commissaire enquêteur OU Monsieur Christian ROCHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Til-Châtel
- Lundi 23 novembre 2026 de 9h30 à 12h00
- Mercredi 2 décembre 2026 de 9h30 à 12h00
- Vendredi 18 décembre 2026 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 23 décembre 2026 de 9h30 à 12h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Isabelle Favier – Sun'r Power – Téléphone : 06 16 60 50 57 – **isabelle.favier@sunr.com**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Til-Châtel, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL26024665

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS SIMPLIFIÉ

Mairie de Villiers-le-Duc
Date limite de réponse : 04 décembre 2026 à 18:00
Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Mairie de Villiers-le-Duc
Ville : VILLIERS-LE-DUC
Code Postal : 21400
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=695858&orgAcronyme=h0a
Identifiant interne de la consultation : 2026-01
Nom du contact : VIRGINIE COUTURIER
Adresse mail du contact : mairie.villiersleduc@gmail.com
No téléphone du contact : +33 686380718
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Appel d'offres ouvert
Condition de participations :
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 04 décembre 2026 à 18:00
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Villers-le-Duc-2026-01
Description succincte du marché : RESTAURATION DES COUVERTURES ET REMISE EN ETAT GENERAL DE L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE SITUEE A VILLIERS-LE-DUC EN COTE-D'OR
Type de marché : Marché
Consultation alloti : Oui
Lieu principal d'exécution du marché : 21
Durée du marché (en jours) : 34

AL26024655

// DIVERS

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 11 août 2026, Monsieur Michel Alain René FLEUREY, en son vivant Retraité, demeurant à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), 14 Parc du Petit Bois, Appartement 60, célibataire majeur. Né à DIJON (Côte-d'Or), le 19 décembre 1951. N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité. De nationalité française et décédé à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), le 17 août 2026 a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 08 octobre 2026, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 23 octobre 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL26024639

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
Appel à Candidatures du 02/11/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meloisey : Libre - Vigne AOC BHCB Rouge – Urbanisme : Zone A du PLU - 41 a 80 ca 'BEUTRY' : ZD-0054
Noiron-sur-Seine : Terres hors AOC, terres à vignes et vignes en AOC Bourgogne - Urbanisme : RNU 4 ha 26 a 63 ca 'AU DESSUS DE LA COMMELLE' : D-0013—0014 - 'EN CHAT RONGE' : ZC-0013—0014 - 'EN MATROT OUEST' : ZD-0005 - 'EN LA COMMELLE' : ZE-0001
Fixin : Terres à vigne en AOC Fixin - Urbanisme : Zone A du PLU 13 a 63 ca 'LES RAVRY' : AC-0110
Dossier Étaules, Darois, Val-Suzon : Objectif : Maintien de l'exploitant en place sur les parcelles occupées
Étaules : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU 11 ha 65 a 00 ca 'CHARME AU POIRIER' : ZI-0011—0012—0013—0014 - 'LES ROCHERONS' : ZI-0001
Darois : terres, prés, landes - Urbanisme : Zones A et N du PLU 7 ha 98 a 86 ca 'MANSIOT' : AE-0055—0081—0112—0113—0233—0234 - 'AU DESSUS DE NEUDRY' : ZB-0014
Val-Suzon : terres, prés, bois - Urbanisme : RNU 37 ha 80 a 79 ca 'LA COMBOTTE' : A-0121 - 'VAL SUZON HAUT' : AC-0184 - 'LES EPITIOTS' : ZC-0001—0002—0004
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **24/11/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024659

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/10/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SAS YEMI APHITY
Objet social : en France et à l'étranger : l'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux ; la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale ; la gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise ; les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; le consulting et la formation ; la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés ; l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers ; la construction de tous immeubles sur terrain nu ; l'achat de terrains nus en vue de la construction de tous immeubles. Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 8 rue de la Petite Fin 21121 Fontaine-lès-Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Yêmi APITHY, demeurant 19 rue Montmartre - 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions, sous quelque forme que ce soit, s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : Les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26024483

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/10/2026, il a été constitué une SPFPL SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SPFPL YEMI APITHY
Objet social : La Société a pour objet, conformément à l'Ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales règlementées : la détention de parts ou d'actions de société d'exercice libéral ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de pédicure-podologue ; la détention de parts de société civile immobilière dont les locaux sont loués à une ou plusieurs sociétés d'exercice libérale précitées ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de pédicure-podologue ; elle peut en outre réaliser toutes autres activités compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation et à son développement, sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations. La Société pourra notamment fournir des prestations de services d'assistance administrative, financière, juridique et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ainsi, notamment, et sans que cela soit limitatif : gestion de la trésorerie du groupe, prestations informatiques, services de documentation.
Siège social : 8 rue de la Petite Fin 21121 Fontaine-lès-Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Yêmi APITHY, demeurant 19 rue Montmartre 21000 Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26024489

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SARL LMINVEST
CAPITAL : 5.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 3 rue Thiers - 21200 BEAUNE
OBJET : Toutes prestations informatiques : réparation et vente de tous matériels informatiques ; La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créées ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANT : Monsieur Lionel MARVIN, demeurant 3 rue Thiers à BEAUNE (21200)
RCS : DIJON
Pour Avis
La Gérance

AL26024626

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

EF TRANSPORTS

SAS transformée en SARL
au capital de 250 000 €
Siège social :
Rue des Fondeurs
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
491 387 023 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/09/2026, les associés ont décidé de transformer la société en SARL à compter du 1er octobre 2026.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SAS
Nouvelle mention : SARL
- Administration :
Anciennes mentions :
- Président : M. Mustapha EL FAYZI
- Directeur Général : M. Ibrahim EL FAYZI
Nouvelles mentions :
- Co-Gérants : M. Mustapha EL FAYZI dt à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58) – Villardeau - 4, rue des Arbres et M. Ibrahim EL FAYZI dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 35, rue du Colonel Rabier
Pour avis

AL26024622

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE TRANSFORMATION ET DE MODIFICATION

GAEC DE PRECY LE BAS

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital social de 298.840 €
Courty - 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE
RCS de Nevers n°504010075

L'assemblée générale en date du 5 octobre 2026 a décidé la transformation de la société en une SCEA, Société Civile d'Exploitation Agricole.
Par suite de cette transformation, la collectivité des associés a décidé d'adopter les nouveaux statuts de la société sous cette nouvelle forme et de modifier sa dénomination en SCEA DE PRECY LE BAS.
L'objet principal de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Les actes modificatifs seront déposés au RCS de Nevers.
Pour avis la gérance.

AL26024627

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS TMS 58

SAS au capital de 1 500 €
Siège social :
85, Faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
891 398 190 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 21/10/2026 l'Associé Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations - Définition de la politique industrielle ou commerciale et animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle - Assistance administrative, financière et commerciale, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26024642

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI DES CARRIERES
Société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Route de Macé, Le Champ du Saule – 58180 Marzy
RCS Nevers 531134 237
Par AGE du 23.10.2026, le siège social a été transféré au Domaine des Bordes - 58180 Marzy, à compter du même jour. Mention au RCS de Nevers. Pour avis.

AL26024648

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI A.M.F.
Société civile immobilière au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Le Champ du Saule – 58180 Marzy
RCS Nevers 410194 765
Par AGE du 23.10.2026, le siège social a été transféré au Domaine des Bordes - 58180 Marzy, à compter du même jour.
Mention au RCS de Nevers. Pour avis.

AL26024649

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL PHILIPPE BOUIN

société à responsabilité limitée
au capital de 300.000,00 €
Siège social : 87, Route d'Alligny
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
431538099 RCS NEVERS

Par assemblée générale ordinaire en date du 27 octobre 2026 les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérante Madame Valérie BOUIN, demeurant à à Cosne-Cours-sur-Loire (58200), 87, Route d'Alligny pour une durée illimitée à compter du 2 novembre 2026.
Pour avis.

AL26024663

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TM AGRI

Société par actions simplifiée
au capital de 15000 euros
Siège social :
3 Route de la Forêt
58130 ST AUBIN LES FORGES
993 857 028 RCS NEVERS

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2026, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :
- Nettoyage, lavage, démoussage, entretien et traitement de surfaces extérieures, notamment vitres, toitures, panneaux solaires et photovoltaïques, ainsi que les structures, supports et installations associés ;
- Entretien et de services associés aux installations photovoltaïques, à l'exclusion de toute activité réglementée pour laquelle la Société ne disposerait pas des qualifications,
- Toutes prestations réalisées en hauteur, notamment de prise de vue, contrôle,diagnostic ou inspection notamment thermique, photogrammétrie, cartographie, réalisation de vidéos,
- Le tout au moyen de tout matériel, outillage ou véhicule ;
- L'achat, la vente, la location et la mise à disposition de matériels et équipements en lien avec les activités précitées;
- Toutes prestations de conseil en ces domaines,
Et ce, à l'exclusion de toute activité entrant dans le cadre de l'exercice d'une profession réglementée telle que géomètre expert, expert foncier ou topographe.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le Président.

AL26024668

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30 septembre 2026 enregistré le 6 octobre 2026 au SPFE de Nevers sous le numéro de référence 5804P01 2026 A 00495, la société : DENOMINATION DU VENDEUR
SAS CHEZ TOMMY ET SANDRINE au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 2525, avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 882 500 622 R.C.S. Nevers a cédé a
DENOMINATION DE L'ACHETEUR

LE REPERE DU BOUCHER au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 2525, avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 109 082 826 R.C.S. Nevers a cédé a
Son fonds artisanal et de commerce, déclaré au greffe, de boucherie, commerce et de négoce de charcuterie, traiteur, plats cuisinés à emporter, achat, vente d'épicerie fine et de boissons alcoolisées ou non, qu'elle exploitait au 2525, avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX.
Cette vente a été consentie au prix de 125 000 euros, avec entrée en jouissance au 1er octobre 2026.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au cabinet LEXCONSEIL, Maître FLORENCE MORIN, 3 rue Vauban 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL26024610

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, le Mardi 08 décembre 2026 à 10 H 45,
au Tribunal Judiciaire de NEVERS, au Palais de Justice, place du Palais,
58109 NEVERS - EN 3 LOTS
à NEVERS (58000)
30 avenue Pierre Bérégovoy

1e Lot : Au 1er étage, 1ère porte à gauche, ENSEMBLE à usage de BUREAU de 66,99 m² comprenant : grande entrée avec placard, bureau et 2 w.-c. Avec Cour accessible depuis le rez-de-chaussée (lots 5 et 9)
2ème Lot : Au 1er étage, porte de droite, STUDIO de 30,75 m² comprenant : pièce principale avec coin-cuisine, salle d'eau avec w.-c. (Lot 6)
3ème Lot : au 2ème étage, à droite, ENSEMBLE à usage de BUREAU de 169,66 m², comprenant : entrée avec cuisine, open-space, bureau cloisonné, 2 w.-c. avec espace sanitaires, local technique et à gauche, ENSEMBLE immobilier en travaux de 99,09 m² comprenant : entrée, dégagement, 3 pièces, sas, chambre, pièce à vivre, salle d'eau en travaux et grenier.
Et 7 Caves de 88,11 m² (hors Carrez) au sous-sol (Lots 7 et 11)
OCCUPATION : le lot 7 dans sa partie bureau est occupé et loué, les autres lots sont INOCCUPÉS
MISES A PRIX : 1er Lot: 13.000 Euros – 2ème Lot : 10.000 Euros – 3ème Lot : 90.000 Euros
Consignations minimum par chèque de banque de 3.000 euros pour les 1er et 2ème lots et de 9.000 euros pour le 3ème lot.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N° 26/00012, à la SELARL AGIN-PREPOIGNOT, représentée par Maître Myriam PREPOIGNOT, Avocat à NEVERS (58), 6 square de la Résistance, Tél. : 03 86 57 05 00, email : cabinet@aginprepoignot.com, à la SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI, Société d'Avocats Inter-Barreaux (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), représentée par Maître Laurine SALOMONI, Avocat à VINCENNES (94), 2 bis rue des Deux Communes, Tél. : 09 72 53 65 89 (appels uniquement de 9 H 00 à 12 H 00), email : cabinet@fricaudet-larroumet.com et avoventes.fr (documents anonymisés)
VISITE SUR PLACE le Jeudi 26 novembre 2026 à 14 H 00

AL26024640

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau - 78000 Versailles

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 8 décembre 2026 à 10h45
COMMUNE DE TAZILLY (Nièvre)
Lot unique : Un ensemble immobilier situé Le Bourg à TAZILLY (58170) cadastré Section A n°321 comprenant quatre appartements F3 et deux appartements F4
Sur la mise à prix de : DOUZE MILLE EUROS (12 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par tranche de 2 000 € jusqu'à un prix plancher de 6 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 27 octobre 2026. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 25 novembre 2026 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, membre associé de la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL26024638

// DIVERS

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à
SAINT-BENIN-D'AZY - Lieu-dit LES MERATS
Description
Section : AI
N° : 0279
Lieudit : LES MERATS
Surface : 01 ha 61 a 56 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (4 500,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, à compter de ce jour, pour faire connaître à Maître Thibaut MARIE notaire à NEVERS (58000), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL26024676

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 15 janvier 1995, Monsieur Alain René Emile Georges DURAND, en son vivant retraité, né à NEVERS (58000) le 19 janvier 1951, époux de Madame Elisabeth Marie Claude MEINIER, ayant demeuré à LA FERMETE (58160), 10 rue des Sapins, décédé à NEVERS (58000) le 10 septembre 2026, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 2 novembre 2026, par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26024678

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL Energie Expertises

Au capital de 3500€
Siège social
22 faubourg du grand Mouesse
58000 Nevers
RCS Nevers 515316461

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Rémi MALHIS, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation à compter du 15/10/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL26024456

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL BAILLY CHRISTOPHE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital social de 110 985 Euros
Siège de liquidation :
14 rue du Jussilot - Château du Bois
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
RCS NEVERS – N° 351407 507

Suivant délibération d'AGE du 16 octobre 2026, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 juin 2026. Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26024536

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ARNAUD

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 40 000 euros
Siège social :
6 Boulevard de la République,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
832 678 320 RCS NEVERS

Le 25 septembre 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 juillet 2026.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024621

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

COGEP AVOCATS

DISSOLUTION

SAS ARTIS'ENLOIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social :
1 rue des Sables
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
850 148 701 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 29.09.2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Mélanie HOUDY, demeurant ST LOUP DES BOIS 58200,2 Chemin de la Genetière, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est 2 Chemin de la Genetière 58200 ST LOUP DES BOIS.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26024633

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS JUST

Société par action simplifiée
Société en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social :
Rue des Minotiers – Champ Bailly –
Parc d'Activités du val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832359160 RCS NEVERS

Le 27 octobre 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2026.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024641

DISSOLUTION

SCI DES SOUFFLETS

SCI
au capital de 152,45 euros
Siège social :
15 les Rompées
58470 MAGNY-COURS

Le 03/11/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/11/2026. Monsieur Gilles CAZIN demeurant 15 les Rompées 58470 MAGNY-COURS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 15 les Rompées 58470 MAGNY-COURS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024682

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 23/10/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SIGNATURE PAYSAGE 58.
Siège : 66 route de Busserolles, 58180 MARZY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Entretien, création et aménagement d'espaces verts, élagage, petite maçonnerie paysagère.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Pierre BEUGNOT, demeurant 66 route de Busserolles, 58180 MARZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26024620

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Sna transport

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000,00 €
Siège social :
20, rue des Chevaliers
89500 DIXMONT
RCS SENS 895147 692

Aux termes d'une AGE en date du 18/09/2026, le siège social qui était situé à DIXMONT (89500) 20, rue des Chevaliers est transféré à SAINT SEVER (40500) 9 rue du Tribunal. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN.
Pour avis, la gérance.

AL26024433

S.J.B. Société d'Avocats

A.M.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
7 Route de Toucy
89000 AUXERRE
107 451 585 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 15 octobre 2026, il résulte que Monsieur Florian STISI, demeurant 6rue Saint Antoine - CHICHY, 89250 HAUTERIVE, a été nommé en qualité de Directeur Général.

AL26024636

MODIFICATIONS

GFA DE CORCHENNE

GFA au capital de 3 330,00 euros
Siège social : Vassy - 89200 ETAULE
387 461 130 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2026, a décidé de :
Transférer le siège social à ARGENTEUIL-SUR ARMANÇON (89160) 9 rue des Fossés,
Modifié l'objet social qui devient : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ; et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles. Conformément à son objet, ce groupement foncier agricole ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine. Ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 22 octobre 2026.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL26024646

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YKD TRANSPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 bis rue Denis Papin – 89000 AUXERRE
529 910 853 RCS AUXERRE
Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 30 octobre 2026, il a été décidé de transférer le siège social du 6 bis rue Denis Papin – 89000 AUXERRE au 5 rue de la Troquette – 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS à compter du 1er novembre 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
La Gérance

AL26024651

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique et gérant de la société «EFE KEBAB», SARL unipersonnelle, ayant son siège social à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 53 grande rue, SIREN n° 980951271 RCS SENS, a décidé, le 5 octobre 2026, de transférer le siège social de VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 53 grande rue à AUXERRE (89000) 47 boulevard Vauban à compter du même jour.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, la gérance.

AL26024653

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LE BOIS FOURNEAU
SCI au capital social de 1524.49 Euros
Siège social :
LA POINTE DES NEGRES - POINTE DES NEGRES 97 200 FORT DE FRANCE
398 097 170 RCS FORT DE FRANCE
Le 15/07/2026 L'AGE de la société ayant pour objet la location immobilière et une durée de 99 ans jusqu'au 10/08/2093 a décidé de transférer le siège social au 3 chemin des jardins - Le bois du fourneau 89660 MERRY SUR YONNE à compter de cette date.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'Auxerre et radiée au RCS de Fort de France

AL26024660

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par décision du 13.10.2026, l'AGE de la Sté EURL FAUVIOT YANNICK, SARL au capital de 3.000 €, sise à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 16 rue de la Forêt Château, RCS SENS 519 675 458, a décidé : - de transformer la sté en SAS. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions par l'Associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés les cessions d'actions aux tiers sont soumises à agrément des associés. Sous sa forme de SARL, le gérant était Monsieur Yannick FAUVIOT, dt VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 16 rue de la Forêt Château, qui devient à compter du 13.10.2026 Directeur Général de la sté sous sa nouvelle forme de SAS ; la société JULIART, sise 102 Route de Choiseau (45260) COUDROY est désignée Présidente de la société ; - de remplacer la dénomination sociale par « FAUVIOT YANNICK » ; et d'augmenter le capital qui passe de 3.000 € à 33.000 €. Pour avis. Le Président

AL26024673

S.J.B. Société d'Avocats

Café Aux Sangliers

Société en nom collectif
au capital de 500 euros
Siège social : 1 Place de l'Eglise
89140 ST SEROTIN
929 625 895 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2026, l'Associé Unique a nommé Monsieur Yahia KERFOUN, demeurant 11 rue Auguste Romagne 78700 CONFLANS STE HONORINE, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Franck SIKORSKI, démissionnaire.

AL26024674

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE DE PARCELLES DE BOIS DE TAILLIS

En application de l'article L. 162-2 du Code forestier, avis est donné du projet de vente de parcelles de bois de taillis sises sur la commune de Les Bordes (89500) :
Vendeuse : Mme GAGEAT née PALMERS Jocelyne, née le 09/11/1950 à Paris 6ème, demeurant au 45 puits Bottin, 89510 Véron.
Acquéreur : M. SVALDI Mickaël, né le 13/10/1987 à Villeneuve-Saint-Georges.
Désignation : 17 parcelles de taillis cadastrées comme suit : Section A numéros : 398 (4a 70ca), 399 (11a), 361 (7a 05ca) 394 (42a 50ca), 395 (40a 78ca), 402 (4a 05ca), 403 (1a 54ca), 406 (4a 96ca), 407 (1a 02ca), 408 (3a 53ca), 409 (6a 12ca). Section ZC numéro : 109 (5a 45ca), Section C 473 (47a 50ca), Section ZN numéros : 88 (1a 35ca), 105 (1a), 112 (0a 95ca), 153 (1a 86ca).
Superficie totale : 1 hectare, 53 ares et 26 centiares.
Prix de vente :3 000 €.
Droit de préférence : Les propriétaires de parcelles boisées contiguës disposent d'un délai de 2 mois à compter de la présente publication pour faire connaître au notaire leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions mentionnés ci-dessus.
Élection de domicile : Les notifications d'exercice du droit de préférence doivent être adressées par LRAR à l'étude de Maîtres Berthier & Labe, 8 Quai du Commerce, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

AL26024657

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

GFA du Courtis-Rochereau

Société civile
au capital de 45 887,15 E
Siège social :
15, Rte de Branches
89400 Chichery
428 562 425 RCS de Sens

L'AGE du 6 novembre 2026 a constaté :
- la vente des parcelles du GFA ;
- la décision de dissolution anticipée ;
- la nomination d'un liquidateur, Mr Guy Pichon, qui aura la charge de répartir le boni de liquidation ;
Tout courrier devra être adressé au siège social.
Pour avis, le liquidateur.

AL26024684

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

ART'TIF

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue Charles de Foucault
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 4 Allée Beschereau
89000 AUXERRE
504 576 281 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre 2026, l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sophie LOYRAUX, demeurant 4 Allée Beschereau 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du com-

merce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024654

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL GRZEZALKOWSKI RICHARD
EARL en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 31 rue Basse
89160 VILLIERSLES-HAUTS
397 823 246 RCS AUXERRE
Liquidateur :
M. Richard GRZEZALKOWSKI,
demeurant à
VILLIERS-LES-HAUTS (89160)
31 rue Basse.

Aux termes des décisions en date du 30 juin 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26024671

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 octobre 2026, à LA-CELLE-SAINT-CYR.
Dénomination : SCI MARINNA.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 1 Route de Verlin, Ruban, 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation, la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément adopté par un ou plusieurs associés représentant les trois quarts au moins du capital social, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Gérant : Monsieur Alain LEHU, demeurant 1 Route de Verlin, Ruban, 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le gérant

AL26024604

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 octobre 2026, à Champlost.
Dénomination : DES COUTURES.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée.
Siège social : 7 Route de Paris, 89210 Champlost.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 7500 euros
Montant des apports en numéraire : 7500 euros.
Cession de parts et agrément : Agrément dans tous les cas.
Gérant : Madame Ludivine DELAGNEAU, demeurant 7 Route de Paris, 89210 Champlost
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
La gérance

AL26024634

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 15 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : LEAA.
Forme : Société civile immobilière
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.
Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Siège social : AUXERRE (89000), 14 Voie Romaine.
RCS : AUXERRE.
Gérance : Monsieur Franck ROUARD
Pour avis

AL26024645

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 30 octobre 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : NALAHÉ.
Forme : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000.
Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Siège social : QUARRE LES TOMBES (89630), 4 route de la Vallée de la Cure,Bousson le Bas.
RCS : AUXERRE.
Gérance : Madame Laure BENEZETH, demeurant à LE CRES (34920), 13 rue Léonard de Vinci et Monsieur Nicolas NAULOT, demeurant à LE CHESNAY ROCQUENCOURT (78150), 11 rue des 2 Frères.
Pour avis

AL26024661

Etude de Maître Hervé CHANTIER,
Notaire à APPOIGNY (Yonne),
5 rue du Professeur Mocquot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 28 octobre 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI La Fabrique des Belles Terres.
Siège social : ESCAMPS (89 240) la Tuilerie Cidex 317
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.
La possibilité par la société de loger ses associés à titre gratuit.
Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.
- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
Les apports sont : Monsieur Richard WYLLEMAN la somme de quatre cent quatre-vingt-dix euros (490 EUR). Madame Odile WYLLEMAN la somme de quatre cent quatre-vingt-dix euros (490 EUR).
Monsieur Quantin WYLLEMAN la somme de vingt euros (20 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Monsieur Richard WYLLEMAN et Madame Odile WYLLEMAN, son épouse demeurant ensemble à ESCAMPS (89240) 21 Rue de la Renardière Cidex 327B.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL26024664



Droit de reprise du propriétaire et du fermier âgé

Le statut du fermage prévoit, en respectant de strictes conditions, des possibilités de reprise au profit du propriétaire bailleur, notamment lorsque le fermier atteint ou a dépassé l'âge légal du départ en retraite.

L'article L. 411-64 du Code rural prévoit un régime de reprise spécifique lorsque le preneur atteint l'âge de la retraite retenu pour l'assurance vieillesse des exploitants agricoles. Ainsi, le propriétaire bailleur va pouvoir, en adressant un congé au fermier en place, lui refuser le renouvellement de son bail ou en limiter la durée à l'expiration de la période triennale au cours de laquelle le fermier atteint cet âge légal du départ en retraite.

L'acte de congé doit être signifié par acte extrajudiciaire au moins 18 mois avant la date d'effet envisagée. Cela signifie que l'acte de congé doit être remis, en main propre, au fermier en place par un commissaire de justice (ex-huissier de justice). Le preneur peut, sous les conditions prévues par la loi, demander le report de cette date jusqu'à la fin de l'année culturale au cours de laquelle il atteint l'âge lui permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein.

L'arrivée à l'âge légal de la retraite n'entraîne donc pas automatiquement la fin du bail. De plus, le fermier évincé en raison de son âge conserve, sous réserve des conditions légales, le droit de céder son bail à son conjoint ou partenaire de PACS participant à l'exploitation, ou à l'un de ses descendants éligibles. Le bénéficiaire de cette cession a droit au renouvellement du bail.

En pratique, chaque situation doit donc être examinée au regard de l'âge du preneur, de la superficie exploitée, de la durée du bail et des formalités de congé. Une erreur dans le calcul de la date d'effet du congé ou dans la rédaction de celui-ci peut compromettre la reprise. Il est donc vivement conseillé de se faire accompagner par un professionnel du droit pour mener cette procédure.

Marie Charrier-Ennaert

AT/MP : le plafond des indemnités journalières abaissé au 1er novembre 2026

Le décret du 30 septembre 2026 réforme le calcul des indemnités journalières versées en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (AT/MP). Applicable aux sinistres survenus à compter du 1er novembre 2026, cette mesure réduit fortement le plafond de salaire pris en compte, avec des conséquences financières pour les salariés et les employeurs.

Jusqu'à présent, le salaire journalier de base retenu pour calculer les indemnités journalières était plafonné à 0,834 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS), soit 400,82 € brut en 2026. Le décret ramène ce plafond à 0,226 % du PASS, soit 155,11 € brut.
Les taux d'indemnisation restent inchangés : 60 % du salaire journalier de base pendant les 28 premiers jours d'arrêt, puis 80 % à compter du 29 jour. En conséquence, l'indemnité journalière maximale passe respectivement de 240,49 € à 93,07 €, puis de 320,66 € à 124,09 € brut.
La réforme concerne principalement les salariés dont la rémunération mensuelle brute dépasse environ 4 715 €. Les sinistres antérieurs au 1er novembre 2026 restent soumis à l'ancien plafond, même si l'arrêt se prolonge après cette date.
Pour les entreprises, la baisse des indemnités journalières peut entraîner une hausse du coût du maintien de salaire. Lorsque le salarié remplit les conditions légales, l'employeur doit notamment compléter l'indemnisation à hauteur de 90 % de la rémunération brute pendant une première période, puis de 66,66 % pendant une seconde, sous réserve des règles applicables. Des maintiens de salaire conventionnels plus favorables peuvent en outre exister.
La diminution des indemnités versées par la MSA augmente alors mécaniquement le complément à la charge de l'employeur. À défaut de maintien de salaire ou de prévoyance compensatrice, la perte est supportée par le salarié.
Présentée comme une mesure d'économies destinée à réduire le déficit de la branche AT/MP, la réforme pourrait également renchérir le coût des régimes de prévoyance complémentaire.

Jennifer Blanchard

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr